

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

N° candidat : 02148416271

Inscription n° : 003

Session : 2025

RECTORAT AIX MARSEILLE

DIEC 3.03

Bureau 320

Place Lucien Paye
13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Mail. : francois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Nom de famille : MORY

Nom d'usage :

Prénom(s) : Camille

Date de naissance : 06/04/2005 A : GAP (005)

INE : 080008914JB

Etablissement : 0050006E LYC DOMINIQUE VILLARS
GAP CEDEX

Forme de passage : Globale

Catégorie : SCOLAIRE

MONSIEUR MORY Camille
CHEMIN DU CLOT
05000 GAP



Scannez avec
l'application CycladesVerif

Spécialité Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Toutes épreuves	Note	Coeff.	Points	ECTS(1)	Observations
E1 Culture générale et expression	U1	11.0/20	2.0	22.00	
E2 Expression et communication en langue anglaise- Anglais	U2	15.0/20	2.0	30.00	
E2-A Expression et communication en langue anglaise - partie écrite-Anglais		14.0/20	1.0		
E2-B Expression et communication en langue anglaise - partie orale-Anglais		16.0/20	1.0		
E3 Mathématiques pour l'informatique	U3	17.5/20	3.0	52.50	
E4 Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	U4	8.5/20	3.0	25.50	
E5 Support et mise à disposition de services informatiques	U5	19.0/20	4.0	76.00	
(*)					
E6 Conception et développement d'applications (*)	U6	20.0/20	4.0	80.00	
E7 Cybersécurité des services informatiques (spécifique à l'option) (*)	U7	11.0/20	4.0	44.00	
RÉSULTAT : Toutes épreuves		Total :	22.0	330.00	Moyenne : 15.00/20
Épreuves professionnelles		Total :	12.0	200.00	Moyenne : 16.66/20
DECISION DU JURY: Admis CRÉDITS EUROPÉENS (ECTS) : 120 crédits					

(*) Épreuve professionnelle

(1) ECTS-Crédits européens (European Credits Transfer System). Les ECTS acquis les sessions précédentes sont conservés. Seuls les ECTS acquis à cette session sont affichés sur ce relevé.

A Aix en provence, le 01 juillet 2025

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille



Benoit DELAUNAY

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.